



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social

et à la vingt-quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale

Thème prioritaire : Lutter contre les inégalités

et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen

des politiques budgétaires et salariales

et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par African Cultural Promotions Inc., organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

African Cultural Promotions Inc. (ACPI) est une organisation consacrée au développement d'un habitat communautaire, au moyen de la promotion des échanges culturels, en vue d'inspirer le respect au sein de la société et de mieux faire comprendre l'action des autorités. L'ACPI soutient des programmes d'échanges culturels afin d'accomplir l'engagement concret pris. Elle met au point des programmes spécialement adaptés aux besoins et intérêts socioaffectifs dans le cadre de l'action actuellement menée par les autorités pour la communauté. En outre, elle favorise le plaidoyer et le dialogue entre les cultures ethniques de la communauté et en leur sein en créant des réseaux dynamiques et solides d'individus de tous horizons qui vivent dans les communautés.

L'ACPI se réjouit de la tenue de la cinquante-septième session de la Commission du développement social et considère que son thème prioritaire (Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale) répond aux préoccupations des populations mondiales quant à l'inclusion sociale, en particulier en ce qui concerne la culture et un mode de vie durable.

Depuis sa création, l'ACPI sert la cause de questions relatives à la culture et à un mode de vie communautaire durable et a contribué au succès d'initiatives et de campagnes consacrées à :

- l'intégration de la culture dans la bonne gouvernance en tant que moyen de mieux gérer les ressources et de créer des emplois pour les habitants ; elle a collaboré avec des acteurs communautaires, dont des organisations culturelles, pour défendre des politiques pouvant contribuer à promouvoir la culture à des fins de croissance et de réussites économiques positives.

L'ACPI considère que la culture est une panacée pour vaincre les inégalités et les obstacles à l'inclusion et à la protection sociales, qui sont des aspirations déterminantes et qui occupent une place importante dans les politiques budgétaires et salariales, ainsi que dans les politiques de protection sociale. La culture est essentielle pour parvenir à l'économie, aux politiques et aux réserves nécessaires pour faire tomber ces obstacles. De plus, il est urgent d'aborder la question des possibilités économiques pour les habitants pauvres et de défendre les mesures budgétaires et salariales nécessaires pour permettre un mode de vie durable. Les habitants pauvres ont droit aux acquis sociaux indispensables pour peser sur les politiques de protection sociale et d'inclusion politique, économique et sociale, et ont le droit de participer aux processus qui déterminent les moyens de subsistance durables dans les communautés. Une inclusion sociale durable passe par une culture des personnes qui donne plus de poids aux habitants et qui leur donne les moyens sociétaux nécessaires pour faire face aux problèmes d'ordre budgétaire et salarial en en faisant les bénéficiaires de la croissance sociale et économique.

Depuis les travaux préparatoires du programme de développement pour l'après-2015 et jusqu'à l'adoption des 17 objectifs mondiaux, ainsi que jusqu'à l'heure actuelle, la culture est considérée comme le socle de la durabilité et la base de l'examen des différences entre les communautés et les nations. Elle donne la possibilité de s'attaquer à des fléaux sociaux tels que la pauvreté ou la faim, entre autres problèmes qui ont une incidence sur l'existence et le développement de notre humanité. Il a été relevé que la culture influait sur les politiques, les valeurs et les normes relatives à la protection qui pouvaient assurer les conditions de sécurité physique et matérielle aux communautés et aux individus.

Les faits montrent que la culture s'exprime mieux dans un contexte d'inclusion sociale et qu'elle a des effets positifs lorsque des considérations liées à des signes avant-coureurs de modes de vie encourageants et durables au sein de la communauté sont pris en compte dans les politiques budgétaires et salariales et les politiques de protection sociale. La culture doit être considérée comme une ressource qui permet de combler les inégalités dans les politiques de protection sociale et d'intégrer des qualités, des compétences et des valeurs sociales qui peuvent servir à répondre aux besoins de la société et figurer dans les politiques de protection.

Des politiques et des programmes tenant compte des différences culturelles devraient être encouragés afin de faciliter la prise de bonnes décisions en matière d'inégalité dans le cadre de la lutte contre les obstacles à l'inclusion sociale.

L'ACPI a considéré qu'il était extrêmement important de combattre l'inégalité au sein des communautés et entre les communautés au moyen de la culture et a fait de l'objectif de développement durable n° 10 et de ses cibles un projet, au moyen de son projet Musiculture et de Schooltalenculture.

Réalisations

L'ACPI s'emploie à mieux faire prendre en compte et respecter les cultures dans le cadre des considérations sociales relatives à l'approche des problèmes et à la promotion de valeurs économiques au cœur des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale. Des programmes éducatifs, des conférences universitaires, des manifestations publiques et des événements culturels ont permis de mieux faire comprendre qu'il est essentiel de favoriser des politiques, méthodes et pratiques sociales renforçant la culture. L'ACPI offre des programmes éducatifs de promotion de la culture et de formation de la personnalité qui répondent aux défis que pose l'inclusion sociale.

Au fil des ans, en particulier depuis l'élaboration du Programme 2030, l'ACPI a axé ses efforts sur les projets et programmes ci-après :

Musiculture : Le projet Musiculture consiste à recueillir des images de promotion de manifestations culturelles qui présentent différentes cultures au sein de groupes ethniques de toutes les communautés. Ces images sont présentées lors d'expositions communautaires encyclopédiques, organisées avec des organisations partenaires. Elles servent à illustrer les progrès accomplis dans la réalisation du programme « Ne pas faire de laissés-pour-compte » dans les communautés.

Schooltalenculture : L'ACPI dispense une éducation et des programmes scolaires d'échanges culturels dans la communauté consacrés à l'écoute de la voix grâce à des cours de chant, à des cours de sports appartenant à la culture africaine et à un enseignement de la diplomatie. Des jeunes et des enfants suivent un enseignement culturel qui porte sur le Programme 2030, l'objectif de développement durable n° 10 et ses cibles, la culture mondiale – en particulier les cultures africaine, américaine et caribéenne –, et reçoivent une formation à la création, au chant et à l'art. Des jeunes et des élèves talentueux reçoivent des bourses et un certificat d'études.

Culture pour l'objectif de développement durable n° 10 : L'ACPI dispense un enseignement et une formation sur la croissance économique, l'élimination de la pauvreté et la protection sociale au moyen de l'objectif de développement n° 10 et de ses cibles et plaide également en faveur de meilleurs outils culturels pour des salaires et une protection sociale plus élevés.

Ces trois programmes continuent de viser l'objectif de développement durable n° 10 et ses cibles en utilisant la culture comme outil nécessaire pour vaincre les

inégalités et les obstacles en ce qui concerne les valeurs et les normes socioéconomiques.

Voie à suivre

Bien qu'encouragée par ses activités et sa mission, l'ACPI affirme que les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale liés à des politiques budgétaires et salariales et à des politiques de protection sociale constituent une source de vive préoccupation pour les populations du monde fondée sur la culture. Elle estime qu'il reste encore beaucoup à faire pour amener les responsables politiques à considérer la culture comme un moyen d'apporter le potentiel unique nécessaire à la coexistence, à des modes de vie durables et à un développement, une société et une économie durables. Le développement économique, le revenu et la rémunération, ainsi que la sécurité collective sont nécessaires pour lutter contre les inégalités. Ils nous obligent à être en mesure de proposer davantage de ressources éducatives et pratiques au moyen de partenariats culturels axés sur l'intégration dans le monde entier. L'ACPI espère pouvoir mieux utiliser les informations et l'éducation culturelles pour encourager les meilleures pratiques permettant de vaincre les inégalités et les difficultés en matière d'inclusion sociale.

Nous espérons que nous pourrions mieux appuyer les buts et réalisations de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre des efforts que nous déployons pour réaliser les objectifs de développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur la culture et l'inclusion sociale.

La Commission du développement social prenant note, à sa cinquante-septième session, de ces difficultés, des efforts doivent être axés sur des politiques concernant les points suivants :

- Des coopératives culturelles devraient être approuvées par les autorités, étant donné que les coopératives peuvent contribuer à l'inclusion sociale en mettant en place des stratégies efficaces et en permettant l'échange des connaissances et la conclusion de partenariats avec d'autres acteurs du changement ;
- La technologie culturelle devrait être utilisée pour promouvoir des normes plus élevées en matière de travail, de budget et de salaire ;
- La culture devrait être intégrée aux faits nouveaux qui peuvent avoir une influence positive sur l'évolution des budgets, des salaires et de la protection sociale.

En conclusion, l'ACPI affirme que le Bureau de la cinquante-septième session de la Commission du développement social devrait être informé qu'il est nécessaire de créer des centres de sensibilisation dans les communautés rurales chargés de faire connaître correctement la mission de la Commission, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale dans les communautés.

Des mesures importantes devraient être prises pour promouvoir la culture en tant que panacée pour lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale.